



INFO APL AUX LYCÉENS TRUCS ET ASTUCES



L'ouverture du droit à l'aide au logement

En cas de 1^o demande d'aide au logement, le droit s'ouvre le mois suivant la signature du bail qui doit être obligatoirement au nom de l'étudiant.

*Ex 1 : signature du bail le 28 août,
le droit APL commence le 1 septembre (payé à terme échu soit Oct.)*

*Ex 2 : signature du bail le 1 septembre,
le droit APL s'ouvre le 1 octobre (payé à terme échu soit le 06 nov.)*

Distinction vie en couple et colocation

Si vie maritale : un dossier allocataire pour le couple

Si colocation : chaque colocataire fait son propre dossier d'aide au logement

Logement indécent

A la CAF de l'Yonne, si le logement est répertorié comme indécent, le locataire n'aura pas droit à l'aide au logement.

Demande d'aide au logement

Faire la demande sur le CAF.FR le plus rapidement possible après la signature du bail à la CAF du lieu de résidence.

*Ex : si le logement se situe à Dijon :
Vous serez allocataire à la CAF de Côte d'Or*

*L'Espace Famille de la Caf se tient à votre disposition
les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30*